

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

RÈGLEMENT NO. 312-2020

**RÈGLEMENT DES
QUOTES-PARTS 2021**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU SAINTE-CROIX (QUÉBEC)
G0S 2H0**

Téléphone : (418) 926-3407

Télécopieur : (418) 926-3409

accès total : 990-0175

Internet : www.mrclotbiniere.org

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 312-2020
RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2021**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 25 novembre 2020 à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Normand Côté, maire de Saint-Flavien

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
Mme Pierrette Trépanier
M. Benoît Lemay, substitut
M. Jean Bergeron
Mme Annie Thériault
M. Yves Gingras
M. Christian Richard
M. Bernard Ouellet
M. Gilbert Breton
M. Jacques Gauthier
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Denis Dion
Mme Nicole Viel Noonan
M. Mario Grenier
M. Daniel Turcotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire d'assemblée

M. Stéphane Bergeron

Attendu l'avis de motion donné à la session du 9 septembre 2020;

Il est proposé par, appuyé par et résolu d'adopter le règlement no. 312-2020 « RÉGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2021 ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – QUOTES-PARTS 2021

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2021 pour le financement des activités de la MRC de Lotbinière :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Administration (et aménagement)	774 131 \$	RFU, sauf pour les frais de congrès FQM dont le montant est fixe de 2500 \$/municipalité; la cotisation de la FQM selon leur facturation et la rémunération des maires pour les assemblées du conseil de 2 683 \$ /municipalité.	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre..
Développement	540 595 \$	RFU	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre..
Transport collectif	30 000 \$	25 % (Taxibus) réparti selon le nombre d'usagers annuels (selon les statistiques d'Express-Lotbinière); 42 % (Écobus) réparti une moitié à la municipalité de Saint-Apollinaire et Laurier-Station à part égale et l'autre moitié au prorata de la population; et 33 % selon la RFU	1 seul versement le 15 juin
Évaluation foncière	881 749 \$	RFU ¹	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
Enfouissement	1 267 365 \$	TONNAGE AU SITE sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois

¹ RFU : Richesse foncière uniformisée au dépôt des rôles du 15 septembre 2020

Gestion des boues de fosses septiques	442 486 \$	Prix basé sur coût de revient de 155\$ / la vidange pour 2020 et selon le nombre de fosses septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Sécurité incendie	198 743 \$	Basé à 33% sur le % des heures d'inspection des immeubles à risque élevé et très élevé; 33% sur la population et 33% selon la RFU	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Culture et patrimoine	73 477 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Environnement	15 000 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Total	4 226 995 \$		

Ces quotes-parts sont payables selon les modalités de paiement indiquées dans les tableaux et sur présentation de la facture de la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 2 – QUOTES-PARTS 2021 – MUNICIPALITÉS NON-MEMBRES DE LA MRC

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2021 pour les municipalités non-membres de la MRC qui participent à l'entente sur l'enfouissement :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Enfouissement – Municipalités de l'ouest	95 767 \$	TONNAGE AU SITE sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
Gestion des boues de fosses septiques	21 933 \$	Prix basé sur coût de revient de 155 \$ / la vidange pour 2020 et selon le nombre de fosses septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.

Voir l'« annexe 1 » le tableau du nombre d'unités considérées par municipalité participante.

ARTICLE 3 – ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2022 ET SUIVANTES

Il est entendu que les montants des quotes-parts ainsi que les tarifs pour les vidanges des fosses septiques, pour les années subséquentes seront adoptés par résolution du conseil en novembre en même temps que l'adoption du budget, tant et aussi longtemps que les facteurs de répartitions ne changeront pas.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 25 novembre 2020 à Saint-Apollinaire.

Signatures officielles :

Normand Côté, préfet

Stéphane Bergeron, sec.trés & dir.-gén.

Copie conforme certifiée par

Stéphane Bergeron

Directeur général

Ce _____ ème jour de novembre 2020

ANNEXE 1

Quote-Part Gestion des boues de fosses septiques (BFS)				
Compilation des unités d'évaluations assujetties à une vidange de la fosse septique				
	1/4 du coût de la vidange	1/2 du coût de la vidange		2021
	38.75 \$	77.50 \$	155 \$	
Municipalité	Chalet	Résidence	Total	Q-Part 2021
Dosquet	19	147	166	12 129 \$
Laurier-Station	0	2	2	155 \$
Leclercville	9	110	119	8 874 \$
Lotbinière	122	285	407	26 815 \$
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	27	264	291	21 506 \$
Saint-Agapit	10	341	351	26 815 \$
Saint-Antoine-de-Tilly	78	416	494	35 263 \$
Saint-Apollinaire	101	1142	1243	92 419 \$
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	37	218	255	18 329 \$
Sainte-Croix	119	352	471	31 891 \$
Saint-Édouard-de-Lotbinière	45	245	290	20 731 \$
Saint-Flavien	62	159	221	14 725 \$
Saint-Gilles	81	484	565	40 649 \$
Saint-Janvier-de-Joly	21	224	245	18 174 \$
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	0	118	118	9 145 \$
Saint-Patrice-de-Beaurivage	36	218	254	18 290 \$
Saint-Sylvestre	88	238	326	21 855 \$
Val-Alain	54	292	346	24 723 \$
Municipalités de la MRC de Lotbinière:			6164	442 486 \$
Deschailons	69	141	209	13 601 \$
Parisville	11	102	113	8 331 \$
Municipalités non-membres de la MRC de Lotbinière:			322	21 933 \$
Total	989	5498	6486	464 419 \$
Tableau validé le 19 novembre 2020				